

0851662V
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE MICHEL RAGON
409 RUE DU MONDIAL
85600 MONTAIGU VENDEE
Tel : 0251060202

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Indemnité pour mission particulière

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 1
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/09/2024

Réuni le : 03/10/2024

Sous la présidence de : Vincent Payen-De-La-Garanderie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation ;
- le décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré ;
- l'avis du Conseil pédagogique en date du 26/06/2024.

Sur saisine du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis relatif aux missions particulières confiées aux personnels enseignants et d'éducation et à leurs modalités de mise en œuvre, telles que prévues dans le document joint et dans la limite de l'enveloppe allouée par le recteur d'académie.

Avis favorable [X]

Avis défavorable []

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	3
Blancs :	0
Nuls :	0